COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DÉCISIONS SÉANCE DU 18 MAI 2017

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél: 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE Nombre de membres composant le Conseil 45 Nombre de Conseillers en exercice 45 Présents 31 Absents représentés 11 Absents excusés 3 Absents non excusés 0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX HUIT MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivrysur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 mai 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, KIROUANE, MM. SEBKHI (jusqu'au point A), AIT AMARA, Mmes SIZORN, APPOLAIRE, LEFRANC (à partir du vœu), MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. PRAT,

Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,

Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,

M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI,

Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER,

Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme LESENS,

Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,

Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée Mme PETER,

Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,

M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BAILLON,

MM. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART (à partir du point B).

ABSENTS EXCUSÉS

M. ALGUL, conseiller municipal,

M. MARTINEZ, conseiller municipal,

M. ZAVALLONE, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. (36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE) LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 23 mars 2017. (36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité relatif à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité Région Ile-de-France.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A/ RECOIT l'information donnée sur l'état d'avancement de la mise en place de la MGP.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

C/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 15 décembre 2016 et APPROUVE la convention pour le reversement de la redevance spéciale à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. (36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

D/ ACCEPTE la délégation du droit de préemption urbain renforcé à la ville d'Ivry-sur-Seine sur une partie du territoire ivryen et DELEGUE à Monsieur le Maire l'exercice de ce droit ainsi que la faculté de le subdéléguer à l'un de ses adjoints pour la durée du mandat.

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

1A/ APPROUVE la mise en œuvre du projet de réfection de l'étanchéité et d'amélioration de l'isolation de la toiture du logement du gardien de la Cité administrative et technique Saint Just et SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser l'opération conformément au plan de financement prévisionnel.

(unanimité)

1B/ APPROUVE la mise en œuvre du projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Danielle Casanova et SOLLICITE auprès la métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser l'opération de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Danielle Casanova, conformément au plan de financement prévisionnel.

(unanimité)

2/ ACCORDE un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD et précise qu'un ordre de mission est remis à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur afin qu'ils se rendent à l'assemblée générale et au séminaire de l'Efus qui se déroulera à Riccione en Italie les 18 et 19 mai 2017.

(32 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

3/ APPROUVE l'acquisition au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 1 à 6, 51 à 54, 201, 251, 301, 351 à 357, 401, 451, 501, 551, 601 à 610 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 78/82 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section P n° 100 au prix de 3 160 603,65 €, conformément au compte conventionnel et la convention de portage foncier afin de permettre la construction d'un projet immobilier.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

4/ DECIDE l'acquisition à la société SADEV94 au prix de 294 638,5 € TTC d'une emprise foncière située rues Galilée et des Péniches à Ivry-sur-Seine, correspondant à ce jour à une partie de la parcelle cadastrée section AY n° 56, dénommée provisoirement lot 3H4 d'une superficie au sol de 798 m² environ (division parcellaire et nouveau numérotage en cours par un cabinet de géomètre) dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

5/ APPROUVE la cession au prix de 2 000 € à la société SCCV « Le Julia » domiciliée 10, rue du Président Herriot 44000 NANTES ou à tout substitué, de l'emprise foncière située 10/12 rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, d'une superficie au sol de 16 m² environ, correspondant actuellement à une dépendance clôturée du domaine privé communal, et à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section A n° 130 (division cadastrale en cours) dans le cadre d'un projet immobilier sur Ivry-Port.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

6A/ ACCORDE la garantie communale à Coallia à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 57011 d'un montant de 484 516 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une résidence sociale de 86 logements sociaux sise 68 rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

6B/ ACCORDE une subvention de 301 000 € à Coallia pour la construction d'une résidence sociale de 86 logements sociaux sise 68 rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2017 : 103 000 €, - 2018 : 103 000 €.

- 2019: 95 000 € correspondant au solde.

(41 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

7/ APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko d'Ivry-sur-Seine avec le groupement composé de Air Architectures (mandataire du groupement), EPDC, MEBI, IETI et AIDA.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ APPROUVE le versement à la Briqueterie - Centre de développement chorégraphique du Valde-Marne d'une aide à projet de 12 000 € au titre de la résidence-mission de la compagnie WLDN/Joanne Leighton à Ivry à 2017.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

9/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3 000 € au Théâtre El Duende afin de soutenir l'organisation du « Ouf Festival - 3ème édition » du 27 mai au 4 juin 2017.

(36 voix pour, 1 voix contre : M. VERLIERE et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC,)

10/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière en vue des travaux d'aménagement de la structure et des honoraires d'architecte pour la réalisation du projet de crèche multi-accueil située rue Marcel Lamant Coutant dans le quartier Monmousseau.

(unanimité)

- 11/ PREND ACTE du bilan annuel 2016 réalisé par la Commission communale pour l'accessibilité. (unanimité)
- 12/ APPROUVE le contrat d'adhésion au Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France afin de développer le numérique médical au centre municipal de santé d'Ivry.

(unanimité)

13A/ MODIFIE la délibération du 23 mars 2017, suite à une erreur matérielle concernant les effectifs des grades d'agent de maitrise et de technicien, comme suit :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien	47	14
Agent de maîtrise	16	49

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

13B/ DECIDE, à compter du 1er juin 2017, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'attaché.
- 1 emploi d'infirmière de classe normale à temps non complet,
- 4 emplois de technicien,
- 1 emploi de technicien principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation.

Et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 emplois d'agents de maitrise principal,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'ingénieur en chef,
- 2 emplois d'animateur,
- 1 emploi d'infirmière de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'opérateur qualifié des activités physiques.

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} mars au 30 avril 2017.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21H45

LA SECRETAIRE LE MAIRE

S. PETER P. BOUYSSOU